

Date : 6 juin 2017
Affaire suivie par :
Cécile HUSSON
Tél : 01 55 04 56 88
cecile.husson@paris-malaquais.archi.fr

**RECRUTEMENT D'UN MAITRE-ASSISTANT-ASSOCIE
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE
PARIS-MALAQUAIS
ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018**

PROFIL DE POSTE N°10

Poste susceptible d'être vacant

POSTE A POURVOIR : MAITRE-ASSISTANT-ASSOCIE

GROUPE DE DISCIPLINES : TPCAU

DURÉE DU CONTRAT : Contrat à durée déterminée d'un an

NOMBRE D'HEURES : Temps plein (cf. décret n°93-368 du 12 mars 1993)

I/ CONTEXTE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉCOLE, DE SON IDENTITÉ PÉDAGOGIQUE ET DE SES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT :

L'École nationale supérieure d'architecture Paris-Malaquais (ENSAPM) est l'une des vingt écoles nationales supérieures d'architecture en France, établissements publics administratifs d'enseignement supérieur sous la tutelle du ministère chargé de la culture.

L'ENSAPM, avec les ENSA de Paris-Belleville et de Marne-la-Vallée, est associée à la COMUE "Université Paris Est". Au cœur de Paris, l'ENSAPM partage avec l'École Nationale supérieure des Beaux-arts, le site où fut fondé l'enseignement de l'architecture en France.

L'ENSAPM est une école ouverte à l'international, qui accueille des étudiants aux profils variés. Elle offre une vision élargie de la culture et des métiers de l'architecture : de l'aménagement des territoires à la rénovation urbaine, de la conception des espaces publics à la réhabilitation des bâtiments, de la recherche à la programmation. L'ENSAPM défend une pédagogie centrée sur la production du projet d'architecture, tout en valorisant l'autonomie de ses enseignements théoriques.

Six départements pluridisciplinaires structurent les équipes d'enseignants, et forment des lieux de la réflexion pédagogique, de l'élaboration des problématiques de recherche et des contenus d'enseignement.

L'autre socle, intimement lié à ces départements, est constitué par les activités de recherches menées par les enseignants au sein des trois laboratoires présents à l'école : ACS (Architecture, Culture, Société XIXe-XXe siècles, UMR AUSser 3329), GSA (Géométrie, Structure, Architecture) et LIAT (Laboratoire Infrastructures, Architecture, Territoire).

Elle accueille environ 1000 étudiants tous cycles confondus.

Après l'évaluation de l'HCERES, l'offre de formation de l'ENSA Paris-Malaquais sera accréditée en 2019 dans le cadre de la Communauté d'universités et d'établissements à laquelle l'école est associée

DESCRIPTION DU POSTE

Le maître assistant associé se verra confier un ou deux enseignements de projet et la participation à d'autres enseignements en cycle Licence et/ou Master, au sein d'équipes pédagogiques déjà en place et coordonnées par un enseignant titulaire responsable.

Il participera au développement de la pédagogie mise en place par les équipes encadrantes (cours, élaboration de sujet, propositions d'exercices, préparation d'exposés, organisation de visites, évaluations croisées, participations aux jurys...), en coordination avec les autres enseignements associés au projet (Cours, TD, Développements, Intensifs, Workshops...).

Charges pédagogiques :

L'enseignant aura la responsabilité :

- D'un groupe de projet en cycle Licence et/ou Master, durant 14 semaines consécutives, par semestre, sous la coordination du responsable de l'enseignement.
- De l'encadrement d'étudiants au sein d'autres enseignements du programme pédagogique de l'école, en cycle Licence et/ou en cycle Master, en fonction des compétences du candidat et des besoins de l'école, et en collaboration avec les enseignants responsables de ces enseignements. L'enseignant(e) retenu(e) pourra ainsi être amené(e) à proposer un développement de Licence, intégrer une équipe de PFE, intervenir dans un Studio de projet de Master, participer à un séminaire ou encore assurer des cours magistraux.

Charges scientifiques :

Engagement souhaitable dans la reconnaissance et le rayonnement de l'école et dans le développement de son secteur recherche par des participations aux manifestations qu'elle organise et/ou par une ouverture vers ses laboratoires de recherche (tables rondes, cycles de conférences, expositions, présentations d'ouvrages personnels, apport d'expertises auprès de doctorants...).

Autres charges :

Au-delà des obligations de service d'enseignement en présence d'étudiants, il devra assumer les autres missions directement liées à l'activité pédagogique (réunions de coordination, contrôle des connaissances, participation aux jurys, production des documents pédagogiques...).

PROFIL

Le poste s'adresse à un architecte praticien pouvant témoigner d'expériences diverses, de l'échelle du projet architectural à celle du territoire. Il saura développer une pédagogie capable de relier la dimension programmatique (mixité), la matérialité (enveloppe), la structure et le développement durable. Sa pratique comprend une dimension expérimentale questionnant les processus de fabrication du projet dans son articulation aux contextes locaux et globaux, en liant pensée sur fabrication de l'architecture et réflexion sur la ville. L'enseignant saura ainsi développer une pédagogie clairement explicitée pour accompagner l'étudiant dans la mise en place des « conditions du projet » : depuis la construction d'un point de vue qui rassemble des

connaissances et des savoirs faire a priori épars, jusqu'à en déduire une stratégie de mise en forme et à la restituer en un récit partagé.

Une expérience d'enseignement sera appréciée, associée à la production d'écrits théoriques (textes, articles, conférences etc.) en relation avec la pratique du projet.

DIPLOME REQUIS

Diplôme d'architecte DPLG / ADE-HMONP ou équivalent requis.

Un engagement personnel dans la réflexion théorique de la pratique du projet constitue un atout supplémentaire (conférences, articles, publications, doctorat...)

II/ NATURE ET DURÉE DU CONTRAT

- contrat à durée déterminée à plein temps (1 an)

III / DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier doit comporter les éléments suivants :

- une note d'intention pédagogique rédigée à partir des fiches de programme de l'Ecole de Paris Malaquais mettant en évidence les approches théoriques et pratiques proposées
- un CV faisant ressortir expériences professionnelles, références (diplômes, enseignement, réalisations) et situation professionnelle actuelle
- un document présentant l'intérêt du postulant pour les questions pédagogiques et de recherche
- copie des diplômes ou titres (décret n°93-368 du 12 mars 1993) (les pièces en langues étrangères doivent être traduites en français par un traducteur assermenté)
- copie de la carte d'identité
- attestation d'activité principale pour les postes à temps partiel :
1/si candidat salarié (CDD ou CDI) : attestation de l'employeur précisant la quotité travaillée ainsi que la durée du contrat si CDD
2/si candidat affilié à la maison des artistes ou statut d'auto-entrepreneur : attestation de revenus (minimum de 10 500€ /an pour candidater sur un poste de MAAS à 50%)
3/si candidat exerce une activité libérale : inscription à l'ordre des architectes et attestation d'assurance pour l'année en cours

Documents annexes à consulter :

- les fiches de programme de l'Ecole nationale supérieure d'architecture Paris-Malaquais.

IV / DEPOT DES CANDIDATURES :

Les candidatures sont adressées à l'attention de Luc LIOGIER, Directeur de l'Ecole nationale supérieure d'architecture Paris-Malaquais 4, rue Bonaparte 75272 Paris cedex 06.

La date limite de réception est fixée au mardi 20 juin 2017 à 12h00 au plus tard (délai de rigueur). Les candidats devront s'assurer de la réception de leur dossier dans les délais.

Une copie des candidatures sera adressée à Cécile Husson

cecile.husson@paris-malaquais.archi.fr

Les entretiens sont prévus les 29 et 30 juin 2017

V/ INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

www.paris-malaquais.archi.fr

Pour la pédagogie :

Marguerite Moquet
Directrice-adjointe chargée de la Pédagogie
Marguerite.moquet@paris-malaquais.archi.fr

Informations administratives :

Cécile Husson
Responsable des ressources humaines
Cecile.husson@paris-malaquais.archi.fr

CONDITIONS DE RECRUTEMENT DES MAÎTRES ASSISTANTS ASSOCIÉS

Pour pouvoir être recruté en qualité de maître assistant associé il faut remplir **l'une** des conditions suivantes :

1. Justifier d'une expérience professionnelle en rapport avec la discipline concernée autre qu'une activité d'enseignement, d'une durée de sept ans.

2. Justifier de l'un des diplômes visés à l'article 21 pour les maîtres-assistants associés régis par le décret n° 94262 du 1er avril 1994 modifié

- doctorat d'Etat,

Ou - doctorat de troisième cycle,

Ou - doctorat réglementé par l'arrêté du 5 juillet 1984 relatif aux études doctorales,

Ou - diplômes français ou étrangers admis en équivalence (arrêté du 25 avril 1994) :

- diplôme d'architecture D.P.L.G. ;
- diplôme d'architecte de l'École spéciale d'architecture ;
- diplôme d'architecte de l'École nationale supérieure des arts et industries de Strasbourg ;
- diplômes, certificats et autres titres du domaine de l'architecture délivrés par les États membres de la Communauté économique européenne (arrêté du 20 février 1990 fixant la liste des diplômes, certificats et autres titres du domaine de l'architecture délivrés par les États membres de la Communauté économique européenne et permettant l'inscription à un tableau régional d'architectes.) ;
- diplôme de paysagiste D.P.L.G. ;
- diplôme de l'École nationale supérieure des arts décoratifs ;
- diplôme de l'École nationale supérieure des beaux-arts ;
- diplôme d'ingénieur délivré par une école habilitée par la commission des titres.